

Du divorce au partage d'embryon congelé : la logique de la culture de mort

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 02 mai 2024

Source [Le Salon Beige] : Aux Etats-Unis, un juge [va décider](#) si les embryons d'un couple congelés depuis presque 10 ans constituent «un bien» au même titre qu'une voiture que l'on peut se répartir en cas de divorce

En 2018, Honeyhline et Jason Heidemann divorcent. Au moment de partager de leurs possessions, le couple s'avère incapable de se mettre d'accord sur leurs embryons congelés. Six ans plus tard au terme d'un procès, c'est un juge qui va décider de leur sort.

Suite à une fécondation in vitro, les Heidemann ont eu une petite fille âgée aujourd'hui de 7 ans. De leur FIV, il leur reste deux embryons congelés. En 2015, lorsqu'ils ont rempli le formulaire de contrat de la clinique de fertilité, ils ont choisi, s'ils ne les utilisaient pas, de les donner ou de les détruire. Faute de s'entendre lors du divorce, ils ont signé un accord disant qu'ils ne devraient pas être décongelés sans le consentement des deux parties ou une décision de justice.

En 2019, Honeyhline demande à son ancien époux l'autorisation de les utiliser pour tenter une nouvelle grossesse. Son ex-mari refuse, estimant que cela le forcerait « à procréer contre ses vœux ». Il demande qu'ils restent congelés tant que le couple n'a pas trouvé une solution.

Honeyhline Heidemann et ses avocats estiment que les embryons devraient être traités comme un « bien ». Les avocats de Jason soutiennent que chaque embryon est unique et de ce fait ne peut être évalué, partagé ou vendu. Mais un juge leur donne tort l'an dernier. Il s'appuie sur une vieille loi du XIXe siècle sur le traitement des esclaves qui les assimile à « des marchandises »...

Ce procès arrive au moment où la question de l'embryon conçu par FIV suscite une grosse bataille. Les conservateurs militent pour qu'on lui octroie le statut de « personne ». En février, la Cour suprême de l'Alabama a déclaré qu'il devait être considéré comme un enfant. Cette décision a déclenché de multiples questions : est-il légal dans ce cas de les congeler ? Que faire de ceux non utilisés ? Peut-on les détruire ce que beaucoup de couples font, une fois qu'ils ont eu des enfants ? Les cliniques spécialisées ont arrêté aussitôt les traitements par peur d'être traînées en justice pour meurtre, en cas de destruction accidentelle d'un embryon.

Plus d'un million d'embryons sont congelés aux Etats Unis. La loi varie selon les Etats.

[Lire la suite](#)